

Pour diffusion immédiate

Adoption des recommandations concernant le plan d'action 2007 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle

Montréal, le 12 septembre 2006 – La Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie vous invite à assister à une assemblée publique au cours de laquelle seront adoptées les recommandations concernant le plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Date: Le mercredi 27 septembre 2006
Heure: 19 h
Lieu: Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Le 21 juin dernier, la commission a procédé à l'étude publique du Bilan 2003-2005 et du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle afin de recevoir les commentaires et les propositions du milieu associatif des personnes handicapées.

Lors de l'assemblée du 27 septembre, les commissaires adopteront les recommandations qui seront déposées au conseil municipal dans le but de bonifier le plan d'action 2007 de la Ville. Les personnes qui souhaitent intervenir sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée ou de communiquer dès maintenant avec la Direction du greffe.

Le document d'information *Bilan 2003-2005 et plan d'action 2006 en matière d'accessibilité universelle* est disponible pour consultation dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, sur le site www.ville.montreal.qc.ca/accessibilite ainsi qu'à la Direction du greffe. Une version en braille du document peut également être consultée à la Direction du greffe.

Les personnes à mobilité réduite peuvent accéder à l'édifice par la porte du côté ouest (Place Vauquelin), à compter de 18 h 30.

-30-

Source: Direction du greffe
Comités et commissions du conseil
275, rue Notre-Dame Est
Montréal, H2Y 1C6
(métro Champ-de-Mars)
(514) 872-3770
commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca

Renseignements: André Maisonneuve
Secrétaire-recherchiste
(514) 872-1601